



Entretien des talus naturels

Par **SURCOUF50**, le **06/08/2013 à 16:20**

[fluo]bonjour[/fluo]
rn habitant sur une parcelle -hors lotissement communal-entourée par trois talus naturels,je ne suis propriétaire que de l'un d'entre eux.
rnLes deux autres talus appartiennent chacun à un propriétaire différent.
rnSont-ils tenus -aux yeux de la loi- d'entretenir la partie de leur talus qui jouxte ma parcelle,ou est-ce à moi de le faire ?
rnMerci de me répondre rapidement.

Par **alterego**, le **06/08/2013 à 20:40**

Bonjour,
rnIls sont propriétaires, l'entretien leur incombe.
rnL'absence d'entretien de ces deux terrains privés voisins peut vous causer des nuisances voire un préjudice.
rnPour mettre fin à ce risque, vous devez adresser un courrier "Recommandé AR" à chacun des propriétaires rn en lui demandant de défricher son terrain. rnEn l'absence de réponse, vous vous adresserez au service communal d'hygiène et de santé de la Mairie.
rnLe Maire pourra les mettre en demeure, voire dresser un procès-verbal d'abandon de terrain et ordonner leur remise en état (à leurs frais).
rnCordialement

Par **SURCOUF50**, le **07/08/2013 à 15:02**

MrnMerci pour votre réponse rapide et complète...
rnJe souhaiterais néanmoins un complément d'information:
rnL'un des deux talus correspondant à un terrain agricole en location,qui doit assurer l'entretien de ce talus :
rnle locataire ou le propriétaire ?
rnAvec mes remerciements.